

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 7 novembre 2008

10°C P - 2008-12-8-2

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES SITE INTERNET DES RESSOURCES ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN LANGUE REGIONALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue au titre du site internet des ressources artistiques et culturelles en langue régionale d'Alsace à l'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle 5 Boulevard de la Victoire à STRASBOURG une subvention spécifique de 2 000 €.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions